



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



LE MINISTRE

Paris, le 21 AOUT 2019

N/Réf : CE 0815176

V/Réf :

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 20 mars 2019, vous avez appelé l'attention du Premier ministre sur la réforme en cours de la Politique Agricole Commune (PAC) et vous lui avez fait part de la contribution de l'Association des Maires de France.

En particulier, vous rappelez votre position en faveur d'un budget européen maintenu pour la PAC et notamment pour le deuxième pilier. En mai 2018, la Commission européenne a proposé un budget pour l'Union européenne (UE) en augmentation. Dans le même temps, elle a proposé une baisse du budget de la PAC d'environ 5 % en euros courants.

Dès la présentation de cette proposition, la France a indiqué qu'elle était inacceptable et a lancé un appel au maintien du budget à son niveau actuel en euros courants, sur le périmètre des 27 Etats membres, c'est-à-dire sans compter le Royaume-Uni. Ce message a été soutenu par 20 Etats membres au Conseil des ministres de l'agriculture et de la pêche.

La future PAC, pour être à la hauteur des défis qui attendent l'agriculture européenne, doit disposer d'un budget ambitieux et les agriculteurs doivent pouvoir disposer de suffisamment de visibilité sur les moyens qui seront mis à leur disposition pour les accompagner dans la transition écologique et dans la montée en gamme de leurs produits.

.../...

Monsieur François BAROIN
Ancien Ministre
Maire de Troyes
Président de l'Association des Maires de France
et des Présidents d'Intercommunalité
41, quai d'Orsay
75343 PARIS CEDEX 07

Les négociations concernant le futur cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027 vont s'intensifier au cours du semestre à venir sous la présidence finlandaise du Conseil. Je peux vous assurer que la France défendra sa position avec la plus grande fermeté.

Concernant le rôle des régions dans la future PAC, la France demande des ajustements à la proposition de la Commission européenne afin de permettre, au nom du respect de la diversité de l'organisation des Etats membres, que les autorités territoriales puissent exercer les fonctions d'autorités de gestion pour les dispositifs qui leur reviennent, en assurant l'ensemble des responsabilités (programmation, financement, gestion administrative et financière). Les discussions au sein du Conseil des ministres de l'agriculture et de la pêche ont démontré que cette volonté était partagée par de nombreux Etats membres.

Par ailleurs, je me suis engagé à ce que, conformément aux orientations du Président de la République, l'élaboration du Plan Stratégique National (PSN) de la prochaine programmation fasse l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes y compris les régions.

Un comité Etat-région spécifique au Fonds européen agricole pour le développement rural sera organisé prochainement pour aborder le partage de la responsabilité financière de la programmation actuelle et lancer officiellement la préparation du futur PSN.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Didier GUILLAUME